



La Municipalité
d'Armagh

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
ARMAGH

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et Greffière-trésorière de la susdite municipalité, QUE:-

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mercredi 2 novembre 2022, les membres du Conseil ont établi un calendrier sur la tenue des séances ordinaires pour l'année 2023, en fixant le jour et l'heure du début de chacune c'est-à-dire :

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2023 TENUES À 19H30		
11 janvier	3 mai	13 septembre
1 février	7 juin	4 octobre
1 mars	5 juillet	1 novembre
5 avril	16 août	6 décembre

Donné à Armagh ce 3^e jour de novembre deux mille vingt-deux.

Directrice générale et Greffière-trésorière